

Mercredi 29 Juin 2011 - n°563

Finances - Finances Locales - Le CFL est renouvelé
Economie - Réforme de la carte intercommunale - Bilan d'étape
Coopérations - Coopération internationale - Valorisation de l'expertise française

Economie - OCDE - Aide publique au développement
Economie - Site internet de la FMVM - Nouveaux documents
Economie - Agenda

FINANCES

Finances Locales - Le CFL est renouvelé

Le Comité des finances locales (CFL) renouvelé* s'est réuni le 28 juin pour la désignation de son président, ainsi que celles des membres des commissions consultatives d'évaluation des charges (CCEC) et des normes (CCEN). Au terme d'un ...
Perreux-sur-Marne
présidence du CFL
été désignés resp

Après avoir renouvelé les membres de la Commission consultative d'évaluation des charges (CCEC) constituée au sein du Comité, Thierry Carcenac, président du conseil général du Tarn a été renouvelé à la tête de cette instance. Les vice-présidents sont Martin Malvy, président de la région Midi-Pyrénées et Philippe Laurent, maire de Sceaux. Les membres du CFL se sont également prononcés sur la composition de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) : le président renouvelé de cette instance est Alain Lambert, président du conseil général de l'Orne. Les vice-présidents sont Gérard Gouzes, président de la CA Val de Garonne et Philippe Laurent, maire de Sceaux. Les membres du CFL ont enfin désigné Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire, comme rapporteur pour le budget du CFL.

Après avoir été élu, Gilles Carrez, s'est félicité de l'esprit de consensus et a souligné la « reconnaissance du travail accompli dans une entrée de période budgétaire difficile ». Le président du CFL a ajouté que les chantiers en cours restent conséquents, qu'il s'agisse de l'impact pour les collectivités territoriales de la réforme de la taxe professionnelle ou de la péréquation. La revalorisation des amendes de police constitue néanmoins un des exemples des avancées concrètes obtenues dernièrement par le CFL.

Péréquation

En matière de péréquation horizontale (art. 125 et 183 LFI pour 2011), il a été présenté à l'ensemble des membres du CFL les premières simulations de la Direction générale des collectivités locales. Ces projections ont été présentées à un groupe de travail sur la péréquation horizontale le 16 juin 2011 sur la base des états de notification provisoires (CVAE et DC RTP étant des données non territorialement connues à ce jour).

La question de la prise en compte ou non des groupes démographiques a laissé une nouvelle fois entrevoir l'opposition franche entre les intérêts des différentes catégories de collectivités : ceux des métropoles, ceux des urbains et ceux des ruraux. Pour les agglomérations des villes moyennes, l'absence de prise en compte de strate serait relativement préférable au stade du prélèvement, compte tenu de la localisation des ressources fiscales sur le territoire.

Christian Pierret, ancien ministre, président de la Fédération des Maires des Villes Moyennes, maire de Saint-Dié-des-Vosges, a souligné l'ample dispersion des richesses et insisté pour que le potentiel financier soit le plus large possible.

« Compte tenu de leur importance, la péréquation gagnerait à prendre en considération les droits de mutation à titre onéreux communaux ». (...)

« Sur la question de l'élargissement du potentiel financier agrégé - qui prend en compte dans son assiette actuelle la taxe d'habitation, les taxes foncières, la CVAE, la CFE, la Tascom, la DC RTP, les redevances des mines, casino, eaux minérales, remontées mécaniques - les travaux de la DGCL montrent d'ailleurs que plus le potentiel financier est élargi à d'autres ressources plus la dispersion des écarts de richesse se réduit ». L'écart type est de 44 % au niveau de la moyenne nationale pour le potentiel financier agrégé de base et de 33 % dans l'hypothèse où l'ensemble des dotations (dotations forfaitaire, de péréquation, dotation d'intercommunalité) est pris en compte.

« Dans un contexte où les agglomérations moyennes vivent un déficit d'activité lié à l'industrie », le président de la FMVM a souligné que « les mécanismes de redistributions devraient dépasser l'opposition rural – urbain et davantage tenir compte des réalités des évolutions économiques ». Arsène Lux, maire de Verdun, a précisé pour sa part qu'il n'était pas non plus favorable à l'introduction de strates pour le prélèvement et que la question de la redistribution des ressources du Fonds national de péréquation, c'est-à-dire de l'évaluation respectives des charges, était un autre sujet à part entière.

Parmi les questions non abordées à ce jour, figurent encore de nombreux points :

- Le poids des évolutions de la carte intercommunale. Comment l'État va-t-il faire par exemple pour combler l'impact de l'extension des périmètres des communautés d'agglomérations sur les niveaux de DGF de cette catégorie d'EPCI ?

- D'autres questions techniques se posent et sont aussi importantes, comme la façon de faire « cohabiter » (ordre de prélèvement) le fond régional Ile-de-France (FSRIF) et le futur fonds national de péréquation ;

- Enfin, le sujet des critères de redistribution n'est guère avancé : parmi les critères débattus, un consensus semble en tout cas apparaître sur la prise en compte des revenus des ménages et de l'effort fiscal.

À l'issue de ce CFL, Gilles Carrez a précisé que les points non tranchés seraient abordés dès la prochaine séance prévue le 12 juillet 2011. Le Gouvernement doit en effet remettre au Parlement - avant le 1er septembre 2011 - un rapport qui précise les modalités de répartition du Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales. Sans s'interdire d'intervenir dans les débats parlementaires de la rentrée, le CFL devra donc prochainement se prononcer sur les principes essentiels.

Projets de décret

Consulté sur divers projets de décret, les membres du CFL ont donné un avis favorable à plusieurs d'entre eux, parmi lesquels : deux projets de décret (un décret en Conseil d'État et un décret simple) relatifs à la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement. Prévue par l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010, la fiscalité de l'aménagement fait l'objet d'une simplification, et il est désormais institué un chapitre spécifique dans le code de l'urbanisme.

Ce nouveau dispositif repose sur la taxe d'aménagement (TA) et le versement pour sous-densité (VSD) qui vont remplacer plusieurs taxes et participations d'urbanisme, appelés à entrer en vigueur le 1er mars 2012. Les collectivités territoriales doivent prendre les délibérations nécessaires à leur mise en œuvre avant le 30 novembre pour l'année suivante et donc avant le 30 novembre 2011 pour la première mise en œuvre en 2012.

Les membres du CFL ont par ailleurs donné leur approbation sur un projet de décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Ce décret de 211 articles remplace l'actuel règlement général sur la comptabilité publique, très peu modifié depuis 1962. La première partie de ce projet de décret relative aux principes fondamentaux, valable pour tout organisme public et donc applicable aux collectivités locales fait ainsi l'objet d'un toilettage pour tenir compte de la LOLF, mais aussi pour tenir compte du renouvellement des méthodes, des outils et des pratiques. Sans remettre en cause les dispositions législatives et réglementaires du CGCT (séparation ordonnateur comptable, responsabilité pécuniaire du comptable public, unité de caisse, ...), ce projet de décret prend en compte l'extension des moyens modernes de paiement, permet au comptable public désormais de hiérarchiser et moduler ses contrôles, il donne enfin une base juridique à la dématérialisation.

Le CFL a en outre reçu le bilan des Commissions consultatives d'évaluation des normes et des charges (CCEN et CCEC) sur lesquels Ondes Moyennes reviendra dans son prochain numéro.

** Christian Pierret, Guy Geoffroy, Arsène Lux et Franck Reynier - maires de Saint-Dié-des-Vosges, Combs-la-Ville, Montélimar, et Verdun - font également partie des représentants renouvelés de ce Comité*

ECONOMIE

Réforme de la carte intercommunale - Bilan d'étape

La FMVM a adressé en mai dernier à l'ensemble de ses adhérents un questionnaire sur le volet intercommunal de la réforme territoriale, portant sur les périmètres intercommunaux et syndicaux, le statut des EPCI et la création d'éventuels pôles métropolitains. Les réponses reçues à ce jour permettent d'esquisser un premier bilan de la réforme pour 39 EPCI, soit plus du quart des structures intercommunales des adhérents de la FMVM. Les résultats définitifs de l'enquête seront communiqués aux membres de la FMVM en juillet prochain.

Enquête de la FMVM

Sur l'échantillon des 39 EPCI ayant pris part à l'enquête, deux tiers (26) sont concernés par un projet de modification des périmètres intercommunaux dans les schémas soumis par les préfets. Pour la quasi totalité d'entre eux (25 EPCI sur 26), il s'agit soit d'une extension à des communes rurales isolées ou issues de communautés de communes dissoutes, soit d'une fusion avec des communautés de communes limitrophes.

Une partie des villes-centres accepte l'extension du périmètre intercommunal - un périmètre plus pertinent pour développer des projets de développement économique notamment. Plusieurs villes contestent cependant le périmètre retenu par le préfet : certaines le jugent peu pertinent ; d'autres le jugent trop peu ambitieux, considérant que leur bassin de vie couvre un territoire plus étendu ; d'autres, au contraire, s'inquiètent de l'entrée de communes rurales dans des EPCI davantage orientés vers des problématiques urbaines.

Les modifications de périmètres soulèvent plusieurs difficultés, en matière de gouvernance (les élus craignent l'inertie dans la gestion quotidienne d'assemblées communautaires très vastes), de compétences (l'harmonisation des compétences semble parfois difficile entre des communautés d'agglomération bien intégrées et des communautés de communes aux compétences plus restreintes) et de finances (certains redoutent que la fusion de communautés n'entraîne une augmentation de la pression fiscale).

Consultation des collectivités

Compte tenu de ces difficultés, les collectivités sont actuellement invitées à transmettre aux préfets leurs observations sur les schémas proposés. Lors d'une réunion organisée par l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) le 22 juin, des spécialistes de l'intercommunalité ont formulé à ce sujet plusieurs recommandations à l'attention des élus :

1) Les collectivités appelées à se prononcer sur les schémas préfectoraux et opposées à certaines propositions du schéma doivent rendre un avis le plus précis et argumenté possible, en formulant des contre-propositions cohérentes et soutenues par une majorité d'élus. Les préfets, s'ils ne peuvent modifier unilatéralement leurs propositions une fois le schéma présenté, ont néanmoins fait savoir qu'ils feraient eux-mêmes des propositions d'amendements aux Commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) si des positions claires et consensuelles se dégagent des délibérations des collectivités.

2) Les rapporteurs de la CDCI ont un rôle particulier à jouer dans cet intervalle de temps, en assurant l'interface entre le préfet et les élus locaux. Des rencontres informelles peuvent précéder les réunions de la CDCI afin d'accorder les élus autour d'un amendement unique, susceptible d'être validé à la majorité des deux tiers des membres de la CDCI.

3) Au-delà des difficultés ponctuelles, c'est bien la question du projet communautaire qui est au cœur de la recomposition intercommunale. D'où l'importance pour les élus d'étayer leurs arguments, d'une part en rappelant les actions déjà entreprises dans le cadre intercommunal, d'autre part en présentant les projets de développement dans le périmètre visé (qu'il s'agisse de préserver ou d'élargir un périmètre).

COOPÉRATIONS

Coopération internationale - Valorisation de l'expertise française

La Fédération des Maires des Villes Moyennes a participé à la rencontre des acteurs du « Partenariat français pour la ville et les territoires » (PFVT), qui s'est tenue le lundi 27 juin 2011 à l'auditorium de la Grande Arche de la Défense (à Paris). Cette réunion rassemblait tous les partenaires intéressés autour de Joan Clos, le directeur exécutif d'ONU Habitat, ancien ministre espagnol de l'Industrie et ancien maire de Barcelone, avec notamment les sénateurs Yves Dauge et Jean-Pierre Sueur, ainsi que Christian Masset, le DG de la Mondialisation, du Développement et des partenariats (du MAEE) et Jean-Marc Michel, le DG de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (du MEDDTL). **Un réseau** Ce Partenariat français vise à répondre plus efficacement aux enjeux de l'urbanisation. Il fédère l'ensemble des acteurs français de la coopération urbaine : État, collectivités territoriales, professionnels, entreprises, organismes de recherche et de formation, ONG et personnalités qualifiées. Il constitue une plate-forme d'échanges sur la coopération urbaine, fournit un portail commun de l'expertise française en matière de coopération urbaine et promeut des positions communes pour participer plus activement au débat international. Cette rencontre a été l'occasion d'étudier les modalités de valorisation de l'expertise française en matière de développement urbain à l'international.

Contexte international

En effet, les villes des pays en développement abriteront 4 milliards d'habitants dont 2 milliards pourraient vivre dans des bidonvilles dans vingt ans, contre 830 millions aujourd'hui. Afin de répondre à cet enjeu, les acteurs français, à commencer par le Ministère des affaires étrangères, avaient élaboré en 2009 les "Orientations de la coopération française en appui à la gouvernance urbaine" allant dans cette direction. Ce travail se poursuit aujourd'hui dans le cadre du Partenariat, avec la création de deux nouveaux groupes de travail portant sur la planification urbaine et l'accès aux services de base. Il a aussi été annoncé aux participants par la même occasion, le 27 juin, que le secrétariat technique du Partenariat sera assuré par l'Agence Française de Développement (à partir de septembre 2011).

Portail de l'offre française

La mise en œuvre du partenariat doit, en théorie, permettre notamment de construire un portail commun de l'offre française en matière de coopération urbaine et de favoriser les collaborations et partenariats entre ses différents acteurs. Pour ses promoteurs, il y a la volonté d'explorer la mise en place d'une ligne budgétaire spécifique pour financer « l'intelligence » en amont, c'est-à-dire « la conduite de diagnostics, de démarches exploratoires ainsi que la mise en place « d'opérations pilotes de démonstration sur le modèle de programmes incitatifs ». Il s'agira aussi d'harmoniser « les réflexions de ses membres pour définir des positions communes qui seront portées à la connaissance de la communauté internationale, notamment des instances européennes et des bailleurs de fonds investis d'une stratégie en faveur de la ville, et participer ainsi activement au débat international sur l'urbain ». Ce partenariat doit chercher à valoriser le savoir-faire et l'expertise de ses membres dans les événements, les enceintes et les réseaux internationaux et européens. Dans ce contexte, les événements internationaux suivants feront l'objet d'une attention particulière de la part des membres du Partenariat pour valoriser au mieux les expériences françaises :

- 7 juillet 2011, le Forum pour la coopération décentralisée au palais des Congrès (à Paris) ;
- 3 au 5 novembre, les Journées mondiales de l'urbanisme (au CESE à Paris) ;
- 12 au 17 mars 2012, le Forum mondial de l'eau (à Marseille) ;
- 4 au 6 juin 2012, la Conférence des Nations Unies « Rio + 20 » (à Rio de Janeiro) ;
- en septembre 2012, le sixième Forum Urbain Mondial (à Naples) ;
- en décembre 2012, le sommet « Africités » (à Dakar).

Télécharger :

[Le partenariat français pour la ville et les territoires](#)

[Coopération au développement : une vision française](#)

ECONOMIE

OCDE - Aide publique au développement

Pour 2010, l'APD (Aide publique au développement) française, publiée par l'OCDE, est estimée à 9,75 milliards d'euros, soit 0,50% du revenu national brut (RNB). Depuis 2007, la France a ainsi accru son effort en faveur du développement, qui a de nouveau progressé de près de 8% de 2009 à 2010. Le niveau atteint par l'APD française en 2010 a atteint le plus haut en volume, et le plus élevé depuis 15 ans en proportion du revenu national brut. La France a été en 2010 le troisième bailleur mondial en volume d'APD nette, derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni. En rapportant cette aide au revenu national brut, la France apparaît, après le Royaume-Uni, comme le deuxième pays le plus généreux parmi les pays du G20, membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Ce ratio (0,50%) est également supérieur à la moyenne des ratios des pays européens membres de ce comité (0,46 %). L'aide publique au développement française est un nouveau son

En termes de pourcentage du revenu national brut (RNB), elle passe ainsi de 0,31% à 0,32%. Les annulations de dettes incluses dans l'APD ont permis, depuis plusieurs années, de décharger les pays endettés de leurs obligations financières extérieures et d'augmenter sensiblement la part de leurs dépenses budgétaires. L'APD ne comprend pas toutefois les garanties ou le soutien à la stabilisation des pays, ni les apports nets de capitaux privés.

Pour en savoir plus :

http://www.oecd-ilibrary.org/fr/development/aide-publique-au-developpement-apd-2011_aid-oda-table-2011-1-fr.jsessionid=1q0x

ECONOMIE

Site internet de la FMVM - Nouveaux documents

Sur la page d'accueil du site internet de la FMVM - www.villesmoyennes.asso.fr - deux publications inédites sont téléchargeables :- *Le Panorama des villes moyennes* : Démographie, emploi et entreprises. Réalisé par l'INSEE, ce recueil de données souligne les spécificités des 133 aires urbaines des villes moyennes. Il identifie les trajectoires démographiques des villes, l'évolution de leurs bassins d'emploi et les caractéristiques de leurs tissus d'entreprises. Des données individuelles seront transmises prochainement aux adhérents de la FMVM.

- *Le Bilan d'activité* de la FMVM en 2010. Couvrant l'ensemble des dossiers de la FMVM, des transports à l'enseignement supérieur, de l'environnement à la culture, ce bilan fait également le point sur les réunions statutaires, les audiences ministérielles, les colloques et publications de la Fédération. La carte de France des villes moyennes et intercommunalités est présentée dans ce document.

Deux vidéos sont également proposées à la lecture sur la page d'accueil du site :

- *Un reportage sur la compétitivité des villes moyennes*, réalisé en juin 2011. Les membres du conseil d'administration de la FMVM y témoignent de leurs politiques pour consolider l'emploi, développer les filières d'avenir et engager des stratégies de spécialisation.

- *Une série d'interviews d'élus de villes moyennes*, interrogés à l'occasion des 5es Assises des Villes moyennes et intercommunalités. Les élus y décrivent l'utilisation des réseaux sociaux dans les échanges entre la municipalité et les habitants. Dans cette même vidéo, Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication - également présent aux 5es Assises - commente la révolution introduite par le numérique dans les pratiques culturelles.

ECONOMIE

Agenda

29 juin 2011 Paris

Conseil d'administration de la FMVM

5 juillet 2011

Paris

Journée sur les pôles métropolitains

7 et 8 juillet 2011

Paris

Deuxième édition du Forum de la Coopération décentralisée

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi